

Mot du maire



Chères bénévoles,
Chers bénévoles,

Qui ne se souviendra pas du printemps 2020 où l'action bénévole a dû, dans certains milieux, prendre la pause, mais dans d'autres secteurs, mettre les bouchées doubles pour répondre aux besoins urgents que la pandémie entraîne dans son sillon.

Cette année, la Semaine de l'action bénévole revêt un caractère particulier, car même ceux et celles parmi vous qui voudraient donner de leur temps ne peuvent le faire en raison de l'interruption de nos activités et nos services. Je tiens à vous remercier, car, semaine après semaine, vous vous engagez sans jamais courir les honneurs ni les récompenses. Vous insufflez un dynamisme souvent contagieux autour de vous. Vous donnez sans compter, mais sachez que vous comptez beaucoup pour nous. Souvent, on dit que vous êtes des travailleurs de l'ombre, mais vous êtes des éclaireurs auprès des citoyens de Terrebonne. Votre action est discrète, soutenue, généreuse et essentielle.

Sans vous et sans les centaines d'heures que vous donnez annuellement, beaucoup de tâches, d'activités et de personnes seraient négligées. La Popote roulante Les Moulins cesserait de rouler. Les provisions des banques alimentaires ne seraient pas livrées aux personnes dans le besoin. Les personnes itinérantes ne mangeraient pas et ne pourraient se réchauffer.

Nos chorales demeureraient muettes. Nos personnes âgées manqueraient d'importants rendez-vous médicaux. Et les équipes sportives de nos jeunes resteraient bien campées sur leur banc.

Le conseil municipal et le personnel de la Ville se joignent à moi pour rendre un vibrant hommage aux personnes qui font du bénévolat dans le secteur des services essentiels. Votre altruisme et votre dévouement sont exemplaires; les personnes les plus vulnérables de notre ville ont besoin de vous et apprécient votre travail. Recevez toute notre gratitude!

Enfin, j'ai une pensée spéciale pour vous, bénévoles de 70 ans et plus, qui représentez une portion importante des personnes de cœur qui s'impliquent dans notre collectivité. Les consignes sanitaires visant à éviter la propagation de la COVID-19 vous retiennent chez vous. Je vous félicite de collaborer en restant à la maison pour vous protéger. Votre engagement est précieux et nous avons hâte de vous retrouver sur le terrain quand les restrictions seront levées.

En ce temps de confinement, nous vous invitons à innover et à soutenir vos membres qui en ont bien besoin!

À bientôt!

Marc-André Plante
Maire de Terrebonne



Actualités - COVID-19

Chers partenaires,

À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec demandant l'annulation de tous les événements sportifs et culturels intérieurs comme extérieurs jusqu'au 31 août 2020, la Ville a emboîté le pas et a annulé tous les événements dans l'espace public jusqu'à cette date. ([ce2020-354 DEC](#))

Également, toutes les activités qui se déroulaient dans les établissements publics sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Quelques informations et conseils:

- Vos répondants sont en télétravail et disponibles pour vous offrir de l'aide et répondre à vos interrogations;
- Les activités stipulées dans vos contrats sont automatiquement annulées jusqu'à ce que nous puissions annoncer la réouverture des plateaux. À la reprise des activités, vous devrez toutefois nous informer de celles qui devront être maintenues et celles qui devront être annulées ou déplacées. Prenez note que les activités qui seront maintenues à l'horaire devront

se tenir dans le respect des consignes émises par les autorités et faire l'objet d'une autorisation préalable;

- Nous communiquerons avec vous dès que les activités pourront reprendre dans nos locaux et dans les écoles;
- Puisque la distanciation sociale pourrait se poursuivre, il serait sage de ne pas reporter vos activités à forte affluence à l'automne prochain;
- Informez bien vos membres, assurez-vous de respecter la Loi, autant pour les conditions de travail que pour le remboursement des frais d'inscription ou l'annulation de contrats.

Pour connaître l'évolution de toutes les mesures municipales prises par l'organisation de la sécurité civile de la Ville de Terrebonne, nous vous invitons à consulter notre site Internet: ville.terrebonne.qc.ca/securite-civile et suivez-nous sur le Facebook de la Ville: facebook.com/VilledeTerrebonne



LOISIRS +

La diffusion de notre nouvelle brochure présentant les activités culturelles, sportives et communautaires est malheureusement passée sous silence en raison de la pandémie et de l'annulation des activités de printemps. Toutefois, nous travaillons déjà à la prochaine édition qui continuera d'évoluer. Vous recevrez donc sous peu un courriel de la Direction du loisir et de la vie communautaire avec le lien et les consignes à suivre pour nous transmettre votre programmation de l'automne 2020.

[Consultez sans tarder la première édition du Loisirs+ printemps/été 2020.](#)



La Chronique 2.0



Astuces et conseils pour tenir des conseils d'administration et des assemblées virtuelles

Par le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)

Avec la pandémie de la Covid-19 qui a pris le monde entier de court, nous avons dû nous adapter en devenant, pour la plupart, des organismes 2.0.

De la mise en place du télétravail à échelle internationale, au système de téléconférence, webconférence, etc., tout le monde n'a pas eu d'autre choix que de s'ajuster. Le RLSQ étant un organisme à but non lucratif (OBNL) comme tant d'autres, nous devons aussi faire face à cette crise tout en restant proactifs, à la fois pour nous-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de nos membres. À l'heure actuelle, personne ne sait combien de temps durera cette crise, mais une chose est sûre : nos exigences professionnelles restent les mêmes. Plutôt que de tout retarder, nous avons choisi d'avancer en utilisant au mieux les nouvelles technologies qui s'offrent à nous et que nous avons recensées.

Cliquez sur l'hyperlien suivant pour connaître nos astuces et nos conseils :

www.associationsquebec.qc.ca/Uploads/200420_CA_AGA_VIRTUEL_LE_S_RLSQ_Finale.pdf





LA TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES MEMBRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Récemment, le service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec a pris connaissance qu'une modification substantielle de la Loi sur les compagnies concernant la tenue des assemblées générales des membres, a été adoptée par le Gouvernement du Québec.

L'assemblée des membres par voie électronique

Dorénavant, une assemblée annuelle ou extraordinaire des membres pourra avoir lieu par tout moyen de communication permettant aux membres de communiquer immédiatement entre eux tel que Skype, Zoom ou FaceTime. Les moyens de communication pourront donc être une vidéoconférence ou une audioconférence. Le gouvernement se met donc au goût du jour.

Il est également possible qu'au cours d'une même assemblée, certains membres participent à l'assemblée soit en personne et d'autres y participent par un moyen technologique. Ce sera au conseil d'administration à le décider et à le prévoir lors de l'avis de convocation, ou d'insérer les modalités dans les règlements généraux.

Ce sera également au conseil d'administration de choisir les modalités technologiques en fonction lors de l'assemblée des membres.

S'il est nécessaire de tenir un vote secret, par exemple lors de l'élection des administrateurs, le vote pourra être pris par tout moyen de communication permettant à la fois de préserver la confidentialité du vote et en permettre la vérification subséquente. Il ne sera pas possible d'utiliser un moyen éphémère qui s'efface lorsque le logiciel s'éteint.

Les résolutions tenant lieu d'assemblée des membres

De plus, dans le cas où le nombre de membres votants le permet, l'assemblée peut être remplacée par la signature d'une ou de plusieurs résolutions tenant lieu d'assemblées pourvu que tous les membres signent les résolutions qui auraient normalement été adoptées lors de l'assemblée. Pour être plus clair, le procès-verbal signé par tous les membres votants devrait contenir les résolutions signées et une déclaration à l'effet qu'ils ont pris connaissance des états financiers.

Ils doivent, dans plusieurs cas, élire les administrateurs et nommer l'auditeur indépendant. Il y aura donc lieu de prévoir des dispositions dans les règlements généraux afin de permettre aux membres d'élire les administrateurs par la poste ou par tout moyen électronique. Concernant l'auditeur indépendant, ils pourront accepter ou refuser la proposition du conseil d'administration au moyen d'une résolution à cet effet.



L'avis de convocation

Le législateur a inséré dans la loi la possibilité déjà inscrite dans la plupart des règlements généraux, la possibilité pour les membres de renoncer par écrit à l'avis de convocation et leur présence équivaut à la renonciation de l'avis de convocation sauf si leur présence a pour but d'invoquer l'irrégularité de l'avis de convocation.

La procédure lors de l'assemblée électronique

C'est la procédure prévue aux règlements généraux qui sera suivie lors de l'assemblée électronique. D'autre part, les points à l'ordre du jour seront les mêmes qu'à l'habitude.

Pour toute question sur la présente chronique ou pour obtenir l'assistance de notre service juridique concernant les organismes de bienfaisance, nous vous invitons à communiquer avec nous au (514) 252-3137.

Publication du texte par le RLSQ : mars 2020

Organismes en action



Dans le cadre des différentes mesures d'urgence entourant la COVID-19, l'organisation municipale de la sécurité civile a été mise à contribution afin de répondre aux impacts financiers et sociaux engendrés par la crise.

Chaque semaine, la Direction du loisir et de la vie communautaire tient une rencontre avec les organismes communautaires et les partenaires du milieu et désire particulièrement souligner l'engagement concret de ces organismes. Chaque jour, ces organismes aident nos citoyens et multiplient les efforts pour mettre un peu de joie et de réconfort dans leur journée. Que ce soit par une aide alimentaire ou hygiénique, un hébergement, une livraison, un transport, un soutien psychologique, les bonnes actions sont nombreuses et chaleureuses! Ils font partie des héros qui jour après jour unissent leurs forces pour aider les plus vulnérables.

Appel à tous!

Afin de mettre en lumière le travail des bénévoles de l'ensemble des organismes, nous vous invitons à nous faire parvenir des photos de vos bénévoles en action. Ces photos pourront être utilisées dans nos publications et sur les médias sociaux pour souligner l'inestimable apport des bénévoles dans la communauté. Prenez note qu'en nous envoyant ces photos, vous nous confirmez du même coup qu'elles sont libres de droits et qu'elles pourront être reproduites pour les fins susmentionnées.

FAITS SAILLANTS À TERREBONNE

- Ce sont plus de 2000 personnes qui sont aidées chaque semaine en aide alimentaire;
- Plus de 1000 repas livrés à domicile chaque semaine pour les personnes de 70 ans et plus;
- Ce sont plus de 400 repas distribués pour nourrir les itinérants;
- Il y a prolongation de l'horaire d'une Halte-Chaleur et maximisation de l'hébergement d'urgence;
- Ce sont déjà plus de 60 000\$ distribués en aide directe aux organismes communautaires.



MERCI!



LA HUTTE HÉBERGEMENT D'URGENCE
LE COMITÉ D'AIDE LACHENOIS
LES ŒUVRES DE GALILÉE
SERVICE D'AIDE SEDAI T.S.S.
LE CISSS DE LANAUDIÈRE
LA MRC LES MOULINS
LA VILLE DE TERREBONNE
LE COMITÉ D'AIDE AUX PLAINOIS
UNIATOX
MOISSON LAURENTIDES
LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES MOULINS
LA POPOTE ROULANTE LES MOULINS
LE TRAVAIL DE RUE LE TRAJET
LE CAFÉ DE RUE SOLIDAIRE DE TERREBONNE
ACTION FAMILLES DE LA PLAINE



Informations et ressources

Nous vous invitons à consulter le site du CISSS de Lanaudière. Vous y trouverez de l'information et des mises à jour en lien avec la situation actuelle:

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/partenaires/

Programmes de subvention de la Ville

Nous sommes conscients que plusieurs entrées d'argent n'ont pas été au rendez-vous en ce temps de pandémie. Savez-vous que vous avez accès en tout temps aux neuf programmes d'aide financière à la vie associative? Les formulaires de soutien financier se trouvent sur le site Internet www.ville.terrebonne.qc.ca dans la section loisir et tourisme, sous l'onglet organismes. Assurez-vous de bien lire les critères d'admissibilité.

- Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires
- Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable
- Programme d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux
- Programme d'aide financière pour les fêtes d'anniversaire de fondation
- Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités à caractère familial
- Programme d'aide financière pour le soutien des élites sportives et culturelles
- Programme d'aide financière pour la création de nouveaux organismes

Annuaire des subventions au Québec

La bibliothèque de Terrebonne a procédé à l'achat de l'Annuaire des subventions au Québec 2020. Que ce soit, pour une subvention, du financement ou des bourses, vous avez accès à plus de 1800 programmes de financement.

Une copie par courriel peut être demandée à David Malenfant à david.malenfant@ville.terrebonne.qc.ca ou demandez une copie papier à votre point de service de bibliothèque.

Commentaires et informations



Vos commentaires

Vous souhaitez nous transmettre vos commentaires à propos de ce bulletin; vous désirez avoir plus d'informations sur une rubrique; ou vous aimeriez que l'on traite d'un sujet en particulier? N'hésitez pas à contacter vos répondants municipaux.

L'équipe de la Direction du loisir et de la vie communautaire. **ÇA VA BIEN ALLER!** 🌈

Les bureaux administratifs seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Division des activités récréatives et communautaires:

Raymond Berthiaume (poste 1364): raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca

David Malenfant (poste 1688): david.malenfant@ville.terrebonne.qc.ca

Annie Hevey (poste 1258): annie.hevey@ville.terrebonne.qc.ca

Mélanie Drapeau (poste 1545): melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca

Infolettre

Vous souhaitez vous abonner à notre infolettre? Par ici!

Cette infolettre est un moyen de vous offrir les plus récentes actualités et les événements en condensé, directement dans votre boîte courriel.

Cliquez ici ou sur le site www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/115/Infolettre pour remplir le formulaire et recevoir votre confirmation d'abonnement!



SUIVEZ-NOUS PARTOUT



www.ville.terrebonne.qc.ca

[f @VilledeTerrebonne](https://www.facebook.com/VilledeTerrebonne) | [t @TerrebonneVille](https://twitter.com/TerrebonneVille) | [i @VilledeTerrebonne](https://www.instagram.com/VilledeTerrebonne) | [in @Ville de Terrebonne](https://www.linkedin.com/company/Ville-de-Terrebonne)

Toussez dans votre coude.
Jetez vos mouchoirs.
Lavez vos mains.
Gardez vos distances.

